

ÉVALUATION

DISPOSITIF RÉGIONAL D'ABONDEMENT AU FINANCEMENT PARTICIPATIF DES PROJETS DE L'ESS

SYNTHÈSE – Avril 2026

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Lancé en 2023, le dispositif régional d'abondement vise à renforcer le financement participatif des projets de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) via la plateforme *Jadopteunprojet.com* créée par l'association « Action pour le Développement Economique par la Finance Participative » (ADEFIP).

OBJECTIFS

- › Mobiliser l'épargne citoyenne pour les structures du territoire
- › Compléter l'offre d'outil financier en subventions et dons pour les projets de l'ESS

Les projets bénéficiant de l'abondement régional sont issus de **2 canaux** :

- › **Les outils régionaux** : les appels à projets thématiques régionaux, dont 2 thématiques ont été définies avec le Conseil Régional des Jeunes (CRJ), et les candidatures au « fil de l'eau »
- › **Les appels à projets (AAP) territoriaux** : portés par des partenaires du dispositif, notamment des collectivités. Dans ce cadre, la Région peut co-abonder 1 à 2 projets par appel à projet

Sont **éligibles** à l'abondement régional :

- › Les **structures de l'ESS**
- › Les projets en lien avec la **politique régionale ESS** et la **feuille de route Néo-Terra**

Les **structures retenues bénéficient**, en amont de la campagne de collecte, d'une **formation à la communication et à la finance participative** dispensée par ADEFIP.

Principe de l'abondement

Les dons des citoyens sont multipliés par le soutien financier du/des partenaires publics et/ou privés.

1€ citoyen



1€ Région Nouvelle-Aquitaine



1€ collectivité territoriale



1€ partenaire privé

Montant de l'abondement régional

Projet « standard » → Jusqu'à 2 500€
Projet « tiers-lieux » → Jusqu'à 5 000€
Projet « phare » → Jusqu'à 10 000€

LES CHIFFRES CLÉS

12 partenaires du dispositif : **7** collectivités territoriales et **5** structures privées.

Entre 2023 et juin 2025, **143** projets ont été abondés, dont **74** par la Région.

→ **97%** des projets ont **atteint leur objectif de financement citoyen**.

€ **1,3** million d'euros versés

 Citoyens : **601 000€**

 Collectivités : **314 000€**

 Partenaires privés : **43 000€**

 Région : **257 000€**

› **62 000€** AAP territoriaux

› **195 000€** Outils régionaux



LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a été lancée en septembre 2025. Elle devait permettre d'apprécier les résultats et les effets du dispositif afin d'alimenter la réflexion sur la poursuite du dispositif.

LA MÉTHODE

LE CHAMP



Période étudiée :
2023 - 2026



Analyse globale :
Sur l'ensemble du
territoire néo-aquitain

LES QUESTIONS CLÉS

Quels sont les effets du dispositif sur :

- La **diversification de l'offre de financement** des entreprises de l'ESS
- L'**engagement des collectivités et des structures privées**
- Les **dynamiques partenariales** en lien avec l'écosystème de l'accompagnement et du financement de l'ESS
- Les **liens entre la Région et les citoyens***
- La **visibilité de l'action régionale***

Quelle est la **pertinence d'un dispositif régional** plutôt que national ?

LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES



Revue de la littérature



Analyse des **données de suivi**



15 entretiens semi-directifs avec les collectivités territoriales et les structures privées partenaires, l'ADEFIP et les chargés de mission ESS de la Région.



Enquête auprès des bénéficiaires :

- ✓ 53 répondants
- ✓ **Taux de réponse : 37%**

*Les effets du dispositif sur les liens entre la Région et les citoyens ainsi que sur la visibilité de l'action régionale n'ont pas pu être évalués de manière approfondie, faute de données permettant d'en mesurer l'impact.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS



UN OUTIL QUI COMPLÈTE ET DIVERSIFIE LES RESSOURCES DES STRUCTURES DE L'ESS

- › Les projets retenus dans le cadre des différents appels à projet sont **essentiellement portés par des associations** (92% des projets) et s'appliquent à des **thématiques très diverses** (solidarité, transition écologique, culture, etc.).
- › Le dispositif constitue majoritairement un **outil de consolidation** pour des structures déjà soutenues par les acteurs publics, mais aussi un **premier levier de financement** pour des structures plus émergentes ne pouvant bénéficier d'autres financements :
 - › **70%** avaient **déjà perçu une aide du bloc communal** avant leur participation au dispositif et **65%** une **aide de la Région**.
 - › Pour au moins **30%** des structures, la participation au dispositif d'abondement représente le **premier accès au financement d'une collectivité territoriale**.
- › Par ailleurs, le dispositif offre une **porte d'entrée vers la finance participative**.
 - **83%** des structures n'avaient **jamais réalisé de campagne** de financement participatif
 - **65%** envisagent de **recourir à nouveau au financement participatif**, majoritairement de manière ponctuelle



UN ENGAGEMENT CROISSANT DES COLLECTIVITÉS MAIS UNE IMPLICATION PLUS LIMITÉE DES STRUCTURES PRIVÉES

- › L'implication des **collectivités territoriales** dans le dispositif s'inscrit dans une **volonté d'initier, de compléter ou de faire évoluer leur politique de soutien à l'ESS** en mobilisant un outil innovant et adapté aux attentes des porteurs de projet et des citoyens.
- › Elles y voient plusieurs intérêts :
 - › Un **effet levier pour renforcer le financement des projets**, notamment pour les petites structures
 - › Une **dimension citoyenne**, permettant d'associer la population aux projets de territoire et de **sensibiliser les citoyens à l'ESS**
 - › Une **valorisation de l'action publique**, en rendant visible leur soutien
- › L'**engagement des structures privées demeure limité et encore peu structuré**, reposant principalement sur des logiques d'opportunité. Il peut prendre la forme d'un **partenariat de long terme ou d'une participation ponctuelle**. Leur implication répond à plusieurs objectifs : soutenir des projets locaux, renforcer leur ancrage territorial et accroître leur visibilité.



UNE ANIMATION SOLIDE ET DES DYNAMIQUES PARTENARIALES GLOBALEMENT POSITIVES

- › Les jurys de sélection des projets, qui réunissent les différentes parties prenantes, participent à la **qualité des relations partenariales** et constituent des **espaces d'échange privilégiés** favorisant le partage des points de vue et le renforcement des liens entre les acteurs du territoire. Toutefois, cela ne se traduit pas un partenariat plus global entre les collectivités et les structures privées.
- › Par ailleurs, les **relations avec la Région restent variables selon les contextes territoriaux** :
 - › Des relations principalement circonscrites au dispositif lorsque les politiques ESS locales sont peu structurées
 - › Un renforcement des relations dans une logique de collaboration lorsque des partenariats préexistaient
- › L'**animation et la coordination du dispositif assurées par ADEFIP sont jugées très positivement** par l'ensemble des partenaires qui soulignent également la qualité de l'accompagnement proposé tant sur le plan stratégique, technique et opérationnel.
- › Il en est de même pour l'**articulation entre les appels à projets** portés par les partenaires et ceux de la Région. Les **outils régionaux apportent de la flexibilité au dispositif** notamment en captant des projets qui ne s'inscrivent pas dans les calendriers des appels à projets territoriaux.
- › Le portage régional permet de **renforcer la légitimité de l'association et de la plateforme** par rapport à d'autres outils de financement participatif. Il contribue également à proposer aux partenaires un **outil « clé en main » de soutien à l'ESS**.



UNE SATISFACTION IMPORTANTE DES BÉNÉFICIAIRES

- › **90%** des répondants à l'enquête se déclarent globalement satisfaits du dispositif, dont 48% très satisfaits (note moyenne de **8,3/10**). Le niveau de satisfaction globale est **plus important parmi les « petites » structures*** ainsi que pour les structures n'ayant jamais conduit de campagne de financement participatif.
- › Les niveaux de satisfaction les plus importants portent sur le **délai de versement des fonds** et sur **l'accompagnement proposé par ADEFIP pendant la campagne**. Le calendrier de la démarche apparaît comme l'item le moins bien noté, tout en restant à un niveau satisfaisant (7,9/10).
- › Sur la **formation à la communication et à la finance participative** et sur la **communication sur l'appel à projets**, ce sont, cette fois-ci, les structures employeuses et comptant plus de 50 adhérents qui présentent le niveau de satisfaction le plus élevé.



DES EFFETS POSITIFS SUR LA VIE DES ASSOCIATIONS

- › La **majorité des répondants** à l'enquête identifie des **évolutions positives** à la suite de leur participation au dispositif :
 - › Un impact **particulièrement fort sur la visibilité du projet et de la structure** : **90% des structures déclarent une amélioration** dont 50% une forte amélioration
 - › Des **effets positifs sur le développement de la communauté de citoyens** pour **83% des répondants**
 - › Un **impact moins marqué sur les partenariats/synergies** entre porteurs de projet ou acteurs de l'ESS : les **deux tiers des répondants identifient toutefois une amélioration**
- › Pour une partie des porteurs de projet, le dispositif contribue également à renforcer les relations avec les financeurs :
 - › **44%** des structures déclarent un **renforcement des liens avec la Région**
 - › **49%** avec les **autres collectivités**
- › Les **effets sont plus marqués pour les « petites » structures**, notamment en matière de visibilité, de développement des partenariats et des liens avec les financeurs.



INTÉRÊTS ET LIMITES DU DISPOSITIF DU POINT DE VUE DES PARTIES PRENANTES



INTÉRÊTS DU DISPOSITIF

- **Diversification** des modes de financement
- **Effet multiplicateur** de l'abondement
- Financement de projets en **phase d'amorçage**
- **Gain de visibilité** du projet
- **Formation sur la communication** et la campagne de collecte
- **Développement des compétences** des porteurs de projet



LIMITES DU DISPOSITIF

- Une **démarche exigeante** en temps et en ressources
- Des **difficultés à mobiliser le grand public** et à dépasser le cercle proche
- La **pression liée à l'obligation d'atteinte** de l'objectif de financement citoyen

*structures non employeuses ou employant un seul salarié et celles comptant moins de 50 adhérents.



- 1 Renforcer la visibilité du dispositif**
 - › Mieux communiquer sur les appels à projets afin d'augmenter le nombre de candidatures
 - › Valoriser les projets retenus afin de mobiliser davantage de contributeurs
- 2 Consolider et développer les partenariats privés**
 - › Accroître leur mobilisation et leurs contributions financières
 - › Développer la recherche de partenaires
- 3 Etudier l'opportunité pour la Région d'intégrer dans l'assiette éligible des dépenses de fonctionnement**
- 4 Optimiser le calendrier des démarches**
 - › Éviter les périodes peu favorables (vacances scolaires)
 - › Donner davantage de temps aux porteurs de projets entre l'annonce des lauréats et le lancement des campagnes de financement participatif
- 5 Renforcer le suivi et la circulation de l'information**
 - › Structurer le retour d'information et éléments de bilan sur les projets soutenus auprès des financeurs et des citoyens
 - › Renforcer la communication et les échanges autour des projets soutenus dans le cadre des AAP régionaux en externe (collectivités partenaires) et en interne (chargés de mission de la Direction ESS)
 - › Clarifier le cadre juridique du portage des enveloppes budgétaires dédiées aux projets
- 6 Sécuriser le financement de l'association**
 - › Renforcer l'implication des partenaires publics et privés dans le financement du fonctionnement de l'association ainsi que dans sa gouvernance
 - › Explorer des sources de financements complémentaires (fonds européens)